
Pétition des députés de la commune de Roset-les-Mesnil (Aisne) qui demandent le retour d'une de leurs cloches et offrent une somme de 500 livres à la Patrie, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition des députés de la commune de Roset-les-Mesnil (Aisne) qui demandent le retour d'une de leurs cloches et offrent une somme de 500 livres à la Patrie, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 46-47;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35507_t2_0046_0000_17

Fichier pdf généré le 15/05/2023

qu'elle en sollicitera la mention honorable et l'insertion au Bulletin.

C.P. MEQUIN (*présid.*), MELLOU (*secrét.*),
NOIREAU.

15

Les administrateurs du département du Pas-de-Calais, ceux du district de Montagne-sur-Mer et ceux du district de Verdun écrivent que la vente des biens des émigrés est en activité, et s'élève à beaucoup au dessus de l'estimation.(1)

Mention honorable, insertion au bulletin.(2)

a

[Arras, 14 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

Nous venons d'adresser à l'administration des Domaines nationaux, des états des immeubles d'émigrés vendus dans les districts de Béthune et St Omer pendant les mois brumaire et frimaire; il en résulte que dans le district de Béthune pendant le mois de brumaire, des biens estimés 31 141 l. 17 s. 6 d. ont été vendus 87 615 l., ce qui fait une différence de 56 473 l. 2 s. 6 d. Que dans le même district pendant le mois frimaire des biens estimés 120 344 l. 17 s. ont été vendus 244 679 l., ce qui fait une différence de 124 334 l. 3 s.; que dans le district de St Omer pendant le mois brumaire, des biens estimés 283 750 l. ont été vendus 710 155 l., ce qui fait une différence de 426 405 l.; que dans le même district pendant le mois frimaire, des biens estimés 67 900 l. ont été vendus 167 910 l., ce qui fait une différence de 110 010 l. »

Les administrateurs du département :

Ferdinand DUBOIS (*présid'*), ANNIE (?),
J.V. MOSIERS (?), B. ANTART, L. GARINE.

(*Applaudissements*). (4)

b

[Montagne-sur-Mer (5), 9 niv. II] (6)

« Représentans,

Le 5 du courant, quatre maisons d'émigrés, situées dans cette commune, estimées 25 500 l. ont été adjugées 74 300 l., ce qui donne un excédent de 48 800 l. de l'estimation à la vente.

Nous allons continuer sans interruption, la vente des biens de ces scélérats, nous espérons qu'ils se vendront avantageusement, car on ne croit pas ici aux revenants. Vive la République, Vive la Montagne. »

Les administrateurs du district.

BRAZIER (*ag^t nat^l*).

(1) P.V., XXIX, 4; J. Mont., n° 55; C. Eg., n° 507, p. 49; M.U., XXXV, 280; J. Lois, n° 466, p. 3; J. Univ., n° 1508, p. 6644; Mess. soir, n° 507, p. 4; J. Fr., n° 470; J. Paris, p. 1497.

(2) Bⁱⁿ, 17 niv.

(3) C 288, pl. 885, p. 32.

(4) M.U., XXXV, 280.

(5) Montreuil-sur-Mer.

(6) C 288, pl. 885, p. 33. Mention dans M.U., XXXV, 283; Mon., XIX, 159; Bⁱⁿ, 21 niv., qui ajoute : « Il se plaint de la lenteur des imprimeurs qui font retarder les ventes de plusieurs décades par la négligence qu'ils mettent à imprimer. Renvoyé au comité de salut public ».

c

[Verdun, 13 niv. II] (1)

« Citoyen Président,

Informe la Convention nationale que les immeubles des émigrés se vendent dans ce district au-delà du prix des biens patrimoniaux; des biens estimés à la somme de 105 344 l. ont été vendus 252 000 l. Pendant le tems des visites on entend de toute part des cris d'allégresse : Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive la Montagne !

Dis lui aussi que les administrés de ce district bénissent l'heureux jour qui les a appelés à la liberté et qu'ils l'invitent à rester à son poste jusqu'au parfait consolidement (*sic*) de la République et à marcher d'un pas aussi ferme dans la carrière qu'elle a si heureusement commencée. Salut et fraternité. »

E. MARC.

16

Un soldat d'un des bataillons sous les ordres du général Gérard (2) offre, en don patriotique, sa montre en or, comme un objet de luxe inutile à un républicain. (3)

Mention honorable, insertion au bulletin. (4)

[Reçu délivré au courrier Duponcel, 17 niv. II] (5)

Le général Gérard, dit Levieux, commandant une division dans l'Armée du Haut Rhin a fait passer au cⁿ Hérault la montre d'un soldat d'un des b^{ons} sous ses ordres, laquelle montre il offre en don patriotique comme objet de luxe inutile à un soldat.

[Signé : DUCROISI].

17

Des députés de la commune de Roset-les-Mesnils (6) offrent à la Patrie une somme de 500 liv., et demandent qu'une cloche leur soit rendue. (7)

Mention honorable du don patriotique. (8)

L'ordre du jour sur la demande d'une cloche.

[Roset-les-Mesnils, 12 niv. II] (9)

« Nous vous apportons le prix des dépouilles d'un culte aboli dans notre commune. Les métaux sont à la Monnoie : il ne restoit dans les temples où nous avons été si souvent abusés que

(1) C 288, pl. 885, p. 31. Mention dans Bⁱⁿ, 17 niv.; M.U., XXXV, 282; J. Lois, n° 466; C. Eg., n° 507, p. 49; J. univ., n° 1508, p. 6644; Mon., XIX, 159; Audit. nat., n° 471; J. Fr., n° 470; J. Paris, p. 1497.

(2) Aucun des deux Gérard cités par G. SIX (*Dictionnaire des généraux...*), n'est mentionné comme ayant commandé à l'armée du Haut-Rhin.

(3) P.V., XXIX, 4 et 104.

(4) Bⁱⁿ, 18 niv.

(5) C 288, pl. 871, p. 3.

(6) Roset-les-Mesnils (Aisne).

(7) P.V., XXIX, 4 et 104. Mention dans J. Saublier, n° 1060; Ann. R.F., n° 37, p. 4; J. Fr., n° 470; Mon., XIX, 159; J. univ., p. 6644.

(8) C 288, pl. 871, p. 7.

(9) Bⁱⁿ, 18 niv.

la livrée du mensonge; les lambeaux en ont été vendus; ils servent aujourd'hui à couvrir nos enfants.

Nos saints de bois sont brûlés: ils nous ont échauffés une fois. Nous vous demandons à leur place les bustes de deux martyrs de la Liberté, Marat et [Le] Pelletier. Qu'ils viennent honorer ce temple que nous désirons conserver pour le consacrer à la raison. Ils n'y recevront pas cette adoration civilisante que leur vertu repousseroit du fond de leur tombeau. Ce ne sont pas des images que nous voulons mais des modèles. Le fanatique se prosterne aux pieds des saints, le républicain debout devant la statue d'un homme vertueux, ne pense qu'à l'imiter.

La distance nous a empêché de partager la gloire des républicains qui ont affranchi Toulon. Vous adoucirez nos regrets en employant à leur soulagement la somme de 500 l., produit de notre vente catholique, il nous restoit une cloche consacrée aux seuls usages civils, elle nous étoit d'une absolue nécessité. Le décret du 23 juillet nous la conservoit; un arrêté du représentant du peuple en date du 22 frimaire venoit à son appui. Cependant les administrations nous l'ont fait demander. Aussitôt nos intérêts ont été oubliés; la voix seule des magistrats a été entendue.

Aujourd'hui nous vous demandons de décréter que conformément à votre loi du 23 juillet, une cloche nous soit rendue. Elle ne servira qu'à rappeler nos frères aux travaux, à les réunir pour le salut de la Patrie. Chaque coup qu'elle frappera nous dira debout Républicains, veillez, travaillez ou frappez les tyrans et les traîtres ».

DELÉTREZ (*maire*), RIVAILLEZ (*off.*), BINARD (*off.*), THOMAS, VALERAUD, CARON (*notables*), DELAVY, DAME (*membres du comité*), R. JAQUELIN (*prés.*), BOUCHE (*secrét.-greffier*).

18

Le citoyen Sauzey, notaire à Lancié, district de Villefranche-sur-Saône, département du Rhône, fait don à la République des sommes qui pourroient lui être dues de la liquidation de son office. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[Lancyé, 27 frim. II] (3)

« Citoyen Président,

Appelé depuis l'institution des municipalités à l'honorable grade de maire dans ma commune, par le vœu de mes concitoyens, j'ai fait pendant quatre années que j'en ai rempli les fonctions tous les sacrifices qui ont été en mon pouvoir; ennemi irréconciliable (*sic*) des abus, je n'ai rien négligé pour hâter leur anéantissement, et la liberté naissante a trouvé en moi un défenseur qui a juré de mourir son adorateur.

C'est avec un nouveau plaisir que je vois triompher la Raison. Mes besoins cèdent à mon zèle patriotique, je veux offrir mon tribut à ma patrie: je fais don à la République de toutes

(1) P.V., XXIX, 5. Mention dans M.U., XXXV, 282 (qui orthographie ces noms: Socey, et Saint Cir).

(2) Bⁱⁿ, 17 niv. (suppl^t).

(3) C 288, pl. 871, p. 6.

les sommes qui pourront m'être accordées pour la liquidation de mon office de notaire public.

Donne à cette lettre toute la publicité qu'elle mérite dans ton esprit, il faut que les cœurs des riches s'amollissent par les exemples des sans-culottes qui se sacrifient tout pour la République. Je souhaite avoir des imitateurs. Salut et Fraternité. »
SAUZEY.

19

Le citoyen Rençon, notaire du canton de Léoville (1), fait la même offre, et envoie ses titres de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

Les administrateurs du directoire du district de Montlieu adressent à la Convention les titres de notaire que le citoyen Rençon a déposés pour en faire don à la République. (3)

20

Le citoyen Monteau fait don de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin (4) et renvoi au comité de liquidation. (5)

21

Les administrateurs du district de Nantua font passer une déclaration du citoyen Goysou, notaire à Saint-Martin-du-Fresne, par laquelle ce citoyen fait don à la République de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin (6), renvoi au comité de liquidation. (7)

22

Le citoyen Louis-Augustin Godeheu offre à la nation la pension de 1 000 liv. qu'elle lui avoit accordée comme ayant été titulaire de la ci-devant commanderie de Chevru-en-Brie. (8)

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation. (9)

Le citoyen Louis Augustin Godeheu (10) ci-devant servant d'armes dans l'ordre de Malte, envoie à la Convention la remise qu'il fait de la pension de 1 000 liv. qu'elle lui avait accordée comme ayant été titulaire de la ci-devant commanderie de Chevru-en-Brie; il s'estime très heureux de pouvoir, malgré la modicité de son revenu, contribuer aux besoins de la République. (11)

(1) Charente-Inf^{re}.

(2) P.V., XXIX, 5.

(3) Bⁱⁿ, 17 niv. (suppl^t).

(4) D'après le Bⁱⁿ (17 niv.), il s'agirait de Monteau, notaire à Saint-Avit (Lot-et-Garonne).

(5) P.V., XXIX, 5.

(6) Bⁱⁿ, 17 niv. (suppl^t).

(7) P.V., XXIX, 5.

(8) Seine-et-Marne.

(9) P.V., XXIX, 5.

(10) Rien à ce nom dans Dxxiii pour l'ordre de Malte.

(11) Bⁱⁿ, 17 niv. (suppl^t). (Orthogr.: Godechen).